

« SYSTEMES D'INFORMATION ET AMENAGEMENT NUMERIQUE »
COMMISSION DU MERCREDI 14 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick MARENGO	ROYAN
Mme Joëlle BOULON	ARCES-SUR-GIRONDE
M. Pierre SPENGLER	ARCES-SUR-GIRONDE
M. Jean-Pierre FORGET.....	BARZAN
M. Michel-Claude RENAULT	BREUILLET
M. Christophe VILAIN	CORME-ECLUSE
Mme Claudie VALLOT	COZES
M. Jean-Luc BERNARD	L'EGUILLE-SUR-SEUDRE
M. Christian MELLIER.....	EPARGNES
Mme Marie-Denise BITEAU.....	LES MATHES
M. Stéphane COTIER.....	MORTAGNE-SUR-GIRONDE
Mme Annie LACQUEMENT	SABLONCEAUX
M. Raymond NADAUD.....	SAINT-AUGUSTIN
M. Francis BARITAUX.....	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. Stéphane MAGRENON	SAINT-PALAIS-SUR-MER
M. Serge ROY (<i>représentant M. Jackie SAUMONEAU</i>).....	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
M. Yves HERVIOT	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
Mme Mariette ADOLPHE.....	SAUJON
Mme Bernadette ALGER.....	SEMUSSAC
M. Emile LARDENNOIS.....	TALMONT-SUR-GIRONDE
M. Gilles CENERINI.....	LA TREMBLADE
M. Christian BEGOT	VAUX-SUR-MER

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Pierre TALLIEU	Président CARA
Mme Catherine GUEYDAN	DGS – CARA
M. Frédéric MARFAING	LE CHAY
M. François DELAUNAY	CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
M. Éric BOISNARD.....	FLOIRAC
M. Serge GRICOURT.....	GREZAC
M. Yvon COTTERRE.....	MEDIS
M. BAUMGARTEN.....	MESCHERS-SUR-GIRONDE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

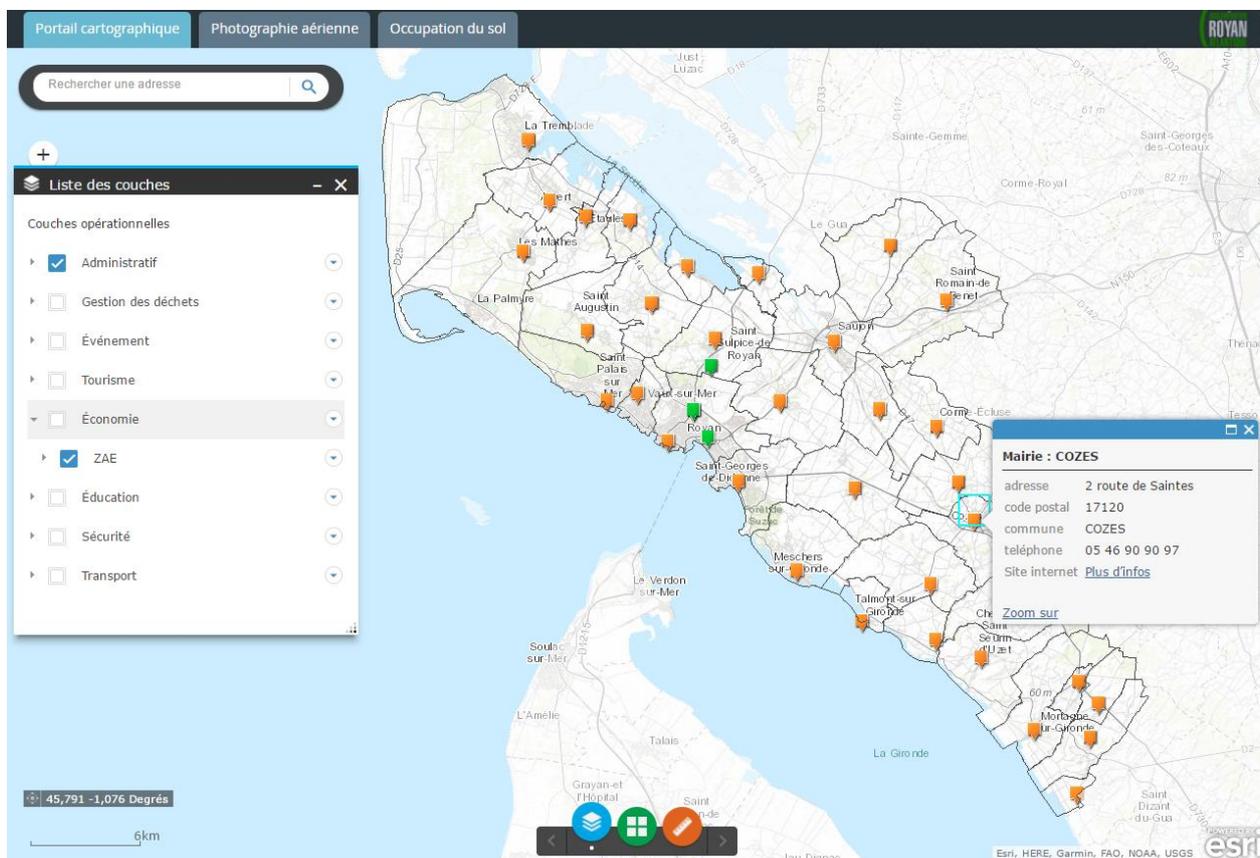
M. François PINET.....	Directeur service DSI – CARA
M. Sylvain BERR	Adjoint technique DSI - CARA
M. Florent ESTEREZ	Responsable service SIG – CARA
M. Alexis BODET	Technicien SIG - CARA
Mme Cécile REVILLE	Assistance DSI – CARA

ETAIENT INVITÉS :

M. GRADINAC	Intervenant 17 NUMERIQUE
-------------------	--------------------------

Ouverture de la séance à 9h30 par **Patrick MARENGO**, Vice-Président de la commission et **François PINET**, Directeur des Systèmes d'Information. **Patrick MARENGO** remercie les membres présents tout en remarquant que la commission est active (une vingtaine de communes présentes) et ouvre la séance en annonçant l'ordre du jour.

1. Présentation du portail cartographique public



Florent ESTEREZ présente ce nouvel outil, accessible au grand public, qui permet de Géolocaliser beaucoup d'informations (exemple : colonnes à verre, travaux d'assainissement, les lignes de transport en commun, etc...). Ce portail cartographique présente un avantage puisqu'il est connecté à la base de données centrale (service SIG), chaque mise à jour faite par les services est immédiatement disponible sur le portail sans intervention supplémentaire. Actuellement il dispose de trois onglets (1 principal et deux thématiques).

Alexis BODET, technicien SIG, fait une démonstration en indiquant l'adresse du portail cartographique <https://carto.agglo-royan.fr>, et fait la recherche des colonnes à verre les plus proches, des aires de camping-cars, etc... Il présente ensuite les deux autres onglets, celui de l'occupation du sol (2 années de comparaison 1999/2014) et celui de la photo aérienne (1980/2014).

M. Michel-Claude RENAULT, Breuillet, demande si cet outil sera référencer dans Google ? Et s'il n'y a pas de concurrence avec Google Map ?

François PINET lui répond que oui il sera indexé dans google et dans les autres moteurs de recherche et qu'il n'y a aucune concurrence car ce ne sont pas les mêmes données ni le même objectif.

Patrick MARENGO précise que le maillage est intéressant car il qui couvre l'ensemble du territoire.

François PINET ajoute que cet outil de cartographie public pourra être intégré dans les sites internet des communes qui le souhaiteront.

Florent ESTEREZ indique que l'objectif est de mettre des données à jour et en temps réel. Il donne l'exemple des services de la voirie, de l'assainissement ou des transports qui mettent eux-mêmes les données à jour.

François PINET précise que son type d'intégration, dans un site internet, pourra être fait comme celui de la CARA. Il ajoute que cette donnée, qui sera diffusée en Open Data, sera donc librement téléchargeable et utilisable.

→ **Cet outil qui pourra être mis à disposition dans le cadre de la convention de services numériques**

Ce portail cartographique est actuellement accessible à l'adresse suivante :

<https://carto.agglo-royan.fr>

et sera prochainement intégré sur le site internet de la CARA.

2. Retour sur la journée Open Data La Rochelle « OPENDATA POUR LES TERRITOIRES »

François PINET et Florent ESTEREZ ont participé à la rencontre régionale sur les territoires innovants du 23 mars 2017 qui s'est déroulée à La Rochelle.

François PINET rappelle le cadre réglementaire de cette loi (*Loi pour la République numérique : LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique*) et les critères selon lesquels la publication en Open Data, devient obligatoire. Il précise également que la CARA a été citée comme exemple, au même titre que Bordeaux Métropole, pour avoir publié en Open Data les données concernant les transports en communs.

Selon les études faites par l'association « Les interconnectés » (association créée par l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine avec pour mission l'accompagnement des collectivités dans les nouveaux usages numériques) les premières données à être demandées sont les données des transports en commun et les finances.

☞ **L'ouverture des données fait partie de la mission de service public, la publication en Open Data devient obligatoire selon les critères suivants :**

- Plus 3 500 habitants
- Données existantes/pas d'obligation de création
- Plus 50 agents (équivalent temps plein)
- Ouvrir toutes les données sauf celles protégées (données nominatives, droit d'auteur...).

☞ **L'ouverture obligatoire de toutes les données à partir de 2018 (au plus tard 25 mai 2018)**

LES ENJEUX D'UNE STRATEGIE « DATA » : UNE OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS

- Il faut fournir des données « brutes », bien formatées, exploitables et documentées
- Possibilité de valorisation du territoire à travers la réutilisation des données ouvertes
- 2 objectifs : réutilisation des données et la transparence du service public

AU NIVEAU DE LA CARA

- Ouverture du portail : <https://data.agglo-royan.fr> en lien avec le portail national
- Données publiées sous « licence ouverte »
- Délibération CC-150323-M2 du 23 mars 2015

François PINET précise que l'intérêt du système Open Data est de ne pas faire repayer la donnée. Un tiers peut, par exemple, utiliser de la donnée diffusée Open Data pour valoriser le territoire au travers d'une application culturelle qu'il aurait créée.

La diffusion de la donnée en Open data sur le site du gouvernement est réalisée. Une liaison est faite avec notre portail Open Data et sera accessible à l'ensemble des communes du territoire. Autre précision, tous les documents demandés à la CADA doivent également être mise en ligne, en Open Data.

- ☞ **L'objectif est de mettre de la donnée brute sur ce portail et que chacun puisse l'exploiter comme il le souhaite.**

3. Point d'avancement projet FTTH avec le département (DSP)

Patrick MARENGO, explique que lors d'une réunion avec M. ROUSTIT, élu référent départemental pour le numérique, il a été annoncé que le coût de déploiement de la fibre pour la CARA serait largement inférieur à ce qui était prévu initialement (la CARA a délibéré pour une participation maximum de 20 millions d'€).

Informations départementales sur l'avancement du projet FTTH :

- Coût inférieur aux prévisions ;
- Délai de réalisation respecté de 5 ans ;
- Le choix du prestataire sera fait début d'été ;
- Phase de négociation pendant l'été ;
- Les EPCI devront délibérer en septembre sur les montants à engager en 2018 ;
- Le départements délibérera en octobre pour attribuer le marché ;
- Les travaux débuteront en janvier 2018 selon le planning proposé par la CARA.

☞ Les délais de réalisation restent, en théorie, toujours les mêmes, soit 2018/2022, comme pour Royan et donc il ne devrait pas y avoir de fracture numérique, précise **Patrick MARENGO**.

M. Pierre SPENGLER, Arces-sur-Gironde, demande quand sera communiqué un schéma précis du déploiement.

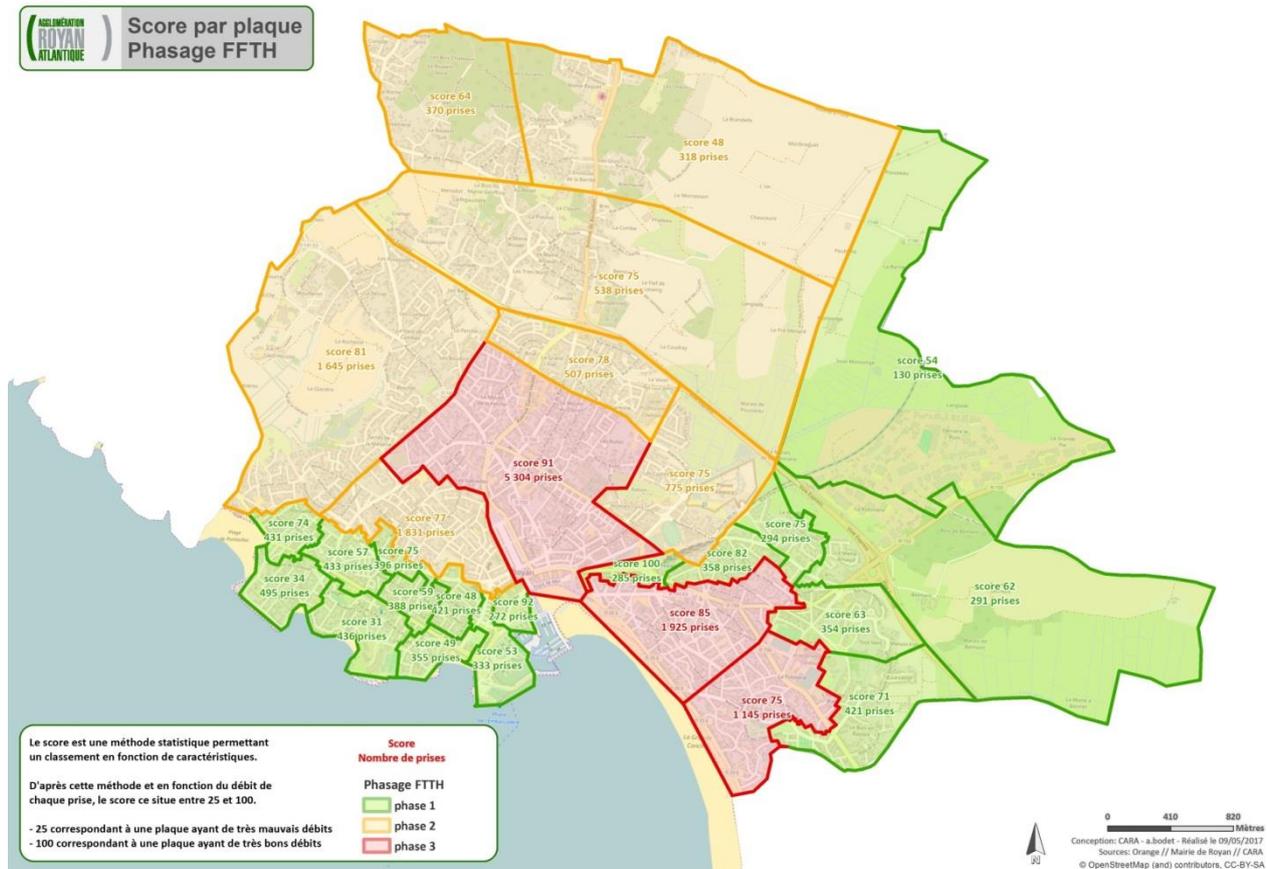
Patrick MARENGO répond que l'on ne sait pas pour le moment, qu'il est difficile de le savoir et qu'il pourra y avoir des contraintes techniques liées à l'opérateur qui sera choisi.

François PINET ajoute que tous les opérateurs qui ont répondu à la DSP (Délégation de Service Public) ont tenu compte de notre carte de déploiement même si il y aura certainement quelques modifications à la marge. Il a également été confirmé que l'ensemble du territoire aura la fibre dans les 5 ans à venir y compris pour toutes les nouvelles constructions. Le discours a changé aujourd'hui, les opérateurs ne mettent plus de côté les résidences secondaires car la fibre sera utilisée au même titre que l'électricité, l'Etat souhaite de toute façon, l'extinction du cuivre (lignes analogiques). Le décloisonnement du territoire est une priorité, ajoute **Patrick MARENGO**.

M. Christian BEGOT, Vaux-sur-Mer, demande si les communes seront sollicitées pour planifier le déploiement.

François PINET, lui répond que oui pour décider notamment, des emplacements des armoires (point de mutualisation) disposées dans les rues et autres contraintes techniques liées à l'urbanisme.

4. Déploiement du Très Haut Débit sur Royan : signature de la convention avec Orange et point d'avancement



Patrick MARENGO rappelle le planning de déploiement du FTTH sur Royan et explique ce qui a été réalisé à ce jour :

Phasage FTTH sur Royan :

- Lot 1 - 2016/2018
- Lot 2 - 2018/2020
- Lot 3 - 2020/2022

Une 1^{ère} armoire d'environ 1 000 prises (*environ 700 foyers peuvent être connectés et plusieurs opérateurs pourront proposer des services*) a été mise en place et inaugurée. Le lot 2 est en phase de négociation et le lot 3 sera fait ensuite.

François PINET, dit qu'il y a peu de communication pour le moment mais qu'Orange attend pour le faire. En effet, communiquer sur la fibre aujourd'hui risque de faire de nombreux insatisfaits car sur 19 000 habitants seuls 700 sont raccordables.

M. Christian BEGOT, Vaux-sur-Mer, s'interroge sur le problème d'accès de la fibre au niveau des limites de parcelles et du coût du remplacement du cuivre par la fibre.

François PINET lui précise que la liaison privée entre la maison et la plaque de voirie est à la charge de l'abonné mais que les opérateurs subventionnent les raccordements et que cela ne coûtera rien à l'abonné. L'intérêt de l'Etat et des opérateurs est de basculer au plus vite sur la fibre pour limiter l'entretien de 2 réseaux (fibre et cuivre).

5. CONVENTION DE SERVICES NUMERIQUES

- Dans le cadre de la mutualisation ;
- Intérêt mutuel entre la CARA et la commune bénéficiaire
ex : la numérisation des PLU ;
- Cette convention couvrira les services déjà en place dans les mêmes conditions
ex : la mise à disposition du SIG ;
- Seuls les coûts directs (lorsqu'ils existent) seront à la charge de la commune ;
- Charte d'utilisation des services en cours de finalisation ;
- Catalogue des services en cours de finalisation.

François PINET rappelle qu'un travail en commun avec le service juridique est réalisé depuis plusieurs mois sur cette convention. L'objectif est de mutualiser les prestations de services numériques qui seront au choix de chaque commune. Des outils d'intérêt mutuel leur seront mis à disposition. Les opérations techniques et complexes seront faites par la CARA. Cette convention couvrira les outils déjà en place (SIG, ...) et prendra en compte uniquement les coûts directs. Il reste à finaliser la charte d'utilisation des services.

M. Stéphane COTIER, Mortagne-sur-Gironde, demande si dans le cadre d'un point d'accès wifi, par exemple, géré par un système open DNS, la CARA mutualiserait un système de traçabilité équivalent.

François PINET répond que ce n'est pas prévu pour le moment, et qu'il existe plusieurs méthodes pour gérer les débordements de la navigation sur internet. Cependant, aujourd'hui il est indispensable de tracer les connexions et de sauvegarder cet historique sur 1 an dans le cadre de la loi.

M. Serge ROY, Saint-Romain-de-Benet, demande des précisions sur les tarifs.

François PINET répond que tous les outils ne seront pas payants. Par exemple, le SIG restera un outil mis à disposition gratuitement. Par ailleurs, il précise que la convention est basée sur un modèle de l'ADCF (Assemblée des Communautés de France) en conformité avec le CGCT.

Florent ESTEREZ ajoute que certaines choses ne peuvent pas être faites sans convention, exemple la numérisation des PLU ou le téléversement sur le Géoportail de l'urbanisme.

Patrick MARENGO complète en disant qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la loi et que le coût des prestations sera proposé en commission avant d'être appliqué et que la majorité d'entre eux sera marginale.

M. Pierre SPENGLER, Arces-sur-Gironde, demande pourquoi il n'y a pas de prise en charge de ces coûts par la CARA.

François PINET, la CARA n'a pas le droit de financer un outil spécifique pour le compte d'une commune, par contre si l'outil est utile et est utilisé par toutes les communes ainsi que la CARA, la prise en charge pourra alors être faite par la CARA. Il ajoute que s'il y a un coût, il sera expliqué et noté clairement dans la convention. Il précise également que seuls les coûts imputables directement seront répercutés (ex : licence logiciel pour un agent communal,...).

☞ **Patrick MARENGO** insiste sur le fait que rien ne sera à la charge des communes sans avoir été présenté en commission auparavant. La CARA offrira un service général et non spécifique.

6. Questions diverses

Renouvellement du marché télécommunication - appel d'offre ouvert :

- Lot 1 fourniture téléphonie fixe (trunk SIP)
- Lot 2 Téléphonie mobile
- Lot 3 fourniture connexion internet fibre FTTO
- Lot 4 fourniture connexion xDSL et ligne analogique

Déploiement d'une solution téléphonique mutualisable à base d'open source à l'OTC prévision d'installation à la CARA pour la fin d'année.

7. Intervention d'un représentant de 17 numérique

(Cf. Power Point ci-joint)

Monsieur Philippe GRADINAC, intervenant pour 17 numérique au service de la Délégation de Service Public départementale, explique que l'objectif du Département est de rééquilibrer le réseau Fibre professionnelle. Aujourd'hui, il existe environ 1 000 km de fibre professionnelle dans le Département, infrastructure mise à la disposition des opérateurs.

Les enjeux :

- un accès au haut débit pour tous dans les mêmes conditions ;
- rééquilibrer les territoires ;
- Création de conditions de mise en concurrence ;

Principe :

Un opérateur peut être sollicité par une entreprise qui sollicitera 17 numérique pour demander une montée en débit ou directement avec 17 numérique qui lui proposera 2 ou 3 opérateurs au choix.

Il y a quelques années le choix n'était que de 2 ou 3 opérateurs maintenant 17 numérique peut en proposer plusieurs. 17 numérique est un opérateur d'opérateurs.

Patrick MARENGO remercie les membres de leur présence.

Prochaine commission, le 7 septembre 2017 à 9h30

Fin de la séance 11h30